

Le Puy-en-Velay, le 24 novembre 2025

REÇU LE  
- 1 DEC. 2025  
MAIRIE DUNIERES

Monsieur le Maire,  
Mairie  
43220 DUNIERES

Service Urbanisme et  
Foncier

Objet : projet de modification simplifiée n°1 du PLU

**Hôtel**  
**Interconsulaire**  
16 Bd Président  
Bertrand  
BP 20343  
43012 LE PUY EN  
VELAY Cedex

Monsieur le maire,

Vous nous avez adressé le dossier relatif au projet de modification n°1 de votre Plan Local d'Urbanisme. Le projet de modification porte sur différents points du règlement écrit et graphique :

- La modification du règlement de la STECAL « AD » permettant d'autoriser une emprise au sol de la déchetterie de 500 m<sup>2</sup> contre 100 m<sup>2</sup> initialement prévu dans le PLU en vigueur dans le but de répondre au besoin de l'extension de la déchetterie.
- La création d'une STECAL « AF », autorisant l'exploitation forestière en zone A sur le secteur « Le Badinin », permettant la construction pour d'un bâtiment pour du stockage de bois.
- Le changement de destination d'un bâtiment agricole pour permettre la création d'un garage pour mécanique agricole.
- La modification des règles d'implantation des constructions en zone A permettant d'élargir aux annexes la dérogation qui prévoit le fait que l'extension des bâtiments existants ne respectant pas la règle de retrait de 5 m par rapport à l'alignement des voies et emprise publique, puissent s'implanter avec un recul différent sans réduire davantage le recul existant.
- Les modifications du règlement liés aux STECAL « AD et « AF », l'ajustement des règles d'implantation des annexes et extensions en zone UB et UH, l'introduction d'une prescription permettant d'identifier les rez-de-chaussée commerciaux en zone UA, la modification du règlement écrit de la zone naturelle permettant une hauteur de construction de 10 m contre 9 m initialement prévu dans le PLU en vigueur et les corrections des articles 1,2,4,5 et 6 des zones du PLU.

Ces demandes de modification n'apportent pas de remarques de notre part. En conséquence, la chambre d'agriculture émet un avis favorable au projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Dunières.

Nous vous prions d'agrérer, Monsieur le maire, l'expression de nos sincères salutations.

Le Président,



Yannick FIALIP